FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) 2020/878

KavarClean® Cr(VI) Surface Cleaner

Solution de nettoyage aqueuse prête à l'emploi

Version : 1.0

Date de révision : août 2026

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KavarClean® Cr(VI) Surface Cleaner

Forme du produit : Mélange aqueux prêt à l'emploi

Numéro d'article/UFI : Non attribué ; UFI non requis, le mélange n'étant pas classé.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Nettoyage aqueux professionnel et conversion réductrice des résidus de surface contenant du chrome(VI) sur des composants métalliques.

Utilisations déconseillées : Utilisation par les particuliers ; mélange avec d'autres produits chimiques ; application sur des surfaces contaminées au Cr(VI) sans évaluation des risques propre au poste de travail.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kavarmat® Sp. z o.o. Sp. k.
Robotnicza 59-61
55-095 Długołęka
Pologne
www.kavarmat.com
office@kavarmat.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +48 784 911 092

Disponibilité : 9h00-17h00

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Sur la base des composants connus, de leurs concentrations et du pH indiqué > 2,0, le mélange ne répond pas aux critères de classification comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Non requis.

Mention d'avertissement : Non requise.

Mentions de danger : Non requises.

Informations additionnelles sur les dangers : Non requises.

2.3 Autres dangers

Les composants connus ne répondent pas aux critères PBT/vPvB. Aucun composant connu ayant des propriétés perturbant le système endocrinien n'est présent à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse. Lors de l'utilisation, du chrome(VI) et des produits de réaction peuvent passer dans la solution usagée ou les lingettes ; cette contamination ultérieure ne fait pas partie de la classification du produit non utilisé.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange aqueux d'agents réducteurs et complexants organiques.

Composants soumis à déclaration : Aucun composant n'est présent à une concentration devant être indiquée dans la fiche de données de sécurité conformément à l'annexe II, section 3.2, du règlement REACH.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Après inhalation : En cas de troubles, transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Après contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin.

Protection des secouristes : Pour un produit déjà utilisé, tenir compte d'une possible contamination au chrome(VI) et porter un équipement de protection approprié.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée d'essai toxicologique n'est disponible pour le mélange complet. Un contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation en raison du caractère acide du produit, même si les critères de classification ne sont pas remplis.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. En cas d'exposition à un produit déjà contaminé, signaler une possible exposition au chrome(VI).

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Solution aqueuse non combustible. Adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune restriction spécifique au produit n'est connue.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de fort échauffement ou d'incendie, des oxydes de carbone et d'autres produits de décomposition des composants organiques peuvent se former. Le produit utilisé peut contenir des produits de réaction ou de contamination métalliques.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire et des vêtements de protection appropriés. Empêcher l'eau d'extinction contaminée de pénétrer de manière incontrôlée dans les égouts, le sol ou les eaux.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Attention au risque de glissade. Traiter la solution usagée comme potentiellement contaminée au chrome(VI).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher que des quantités importantes ne pénètrent de manière incontrôlée dans les égouts, le sol ou les eaux. Le produit utilisé est soumis aux exigences liées à la contamination absorbée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau inerte et non combustible et recueillir dans des récipients hermétiquement fermés. En cas de possible contamination au chrome(VI), étiqueter en conséquence et éliminer de manière appropriée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Manipulation sans danger : rubrique 7. Équipement de protection individuelle : rubrique 8. Élimination : rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux utilisateurs professionnels. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Limiter au minimum la formation d'aérosols. Avant toute application sur des surfaces contaminées au Cr(VI), réaliser une évaluation des risques propre au poste de travail. Ne pas mélanger avec des oxydants, des produits alcalins ou d'autres nettoyants.

Mesures d'hygiène générales : Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains après utilisation. Conserver séparément les vêtements de travail contaminés et les vêtements personnels.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, au frais, à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des oxydants, des bases et des matériaux fortement alcalins.

Température ambiante recommandée : < 40 °C

Classe de stockage : À déterminer par le responsable sécurité local.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyage professionnel de surfaces, fixation des poussières et conversion réductrice des résidus contenant du Cr(VI) conformément aux instructions de travail.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle applicable à l'échelle de l'Union n'est connue pour les composants à déclarer selon la rubrique 3. Les valeurs limites pour le chrome(VI) concernent la contamination sur le lieu d'intervention et non le produit livré non utilisé.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation suffisante. Éviter les brouillards de pulvérisation et la mise en suspension de poussières contaminées. Privilégier les procédés de fixation directe des poussières.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection à monture intégrale conformes à la norme EN 166, notamment lors du transvasement et de la pulvérisation.

Protection des mains : Gants de protection résistant aux produits chimiques, par exemple en caoutchouc nitrile, conformes à la norme EN ISO 374. Déterminer l'épaisseur du matériau et le temps de pénétration en fonction de l'activité et de la contamination possible.

Protection du corps : Vêtements de travail ou de protection chimique appropriés selon l'évaluation des risques. Empêcher la dissémination de la contamination.

Protection respiratoire : Normalement non requise en cas d'application à faible formation d'aérosols. En cas de formation d'aérosols ou de travaux sur des surfaces contaminées, choisir selon l'évaluation des risques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher le rejet dans l'environnement du produit utilisé, susceptible de contenir du chrome.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore à jaune pâle

Odeur : Légère, caractéristique

Point de fusion/point de congélation : Non déterminé ; matrice aqueuse

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non déterminé ; matrice aqueuse

Inflammabilité : Solution aqueuse non combustible

Limites inférieure et supérieure d'explosion : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Non déterminée

pH à 20 °C : > 2,0

Viscosité cinématique : Non déterminée

Solubilité dans l'eau : Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non déterminé

Pression de vapeur : Non déterminée ; matrice aqueuse

Densité à 20 °C : Non déterminée

Densité de vapeur relative : Non déterminée

Caractéristiques des particules : Non applicable (liquide)

9.2 Autres informations

Aucune autre donnée disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Mélange aqueux à action réductrice. Réagit conformément à sa destination avec les espèces oxydantes, notamment les composés du chrome(VI).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage appropriées. Une exposition prolongée à la lumière, à la chaleur et à l'oxygène de l'air peut dégrader les composants réducteurs.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions possibles avec les oxydants forts et les substances alcalines. Ne pas mélanger avec d'autres agents de nettoyage ou de neutralisation.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement, rayonnement solaire direct, gel et exposition prolongée à l'air.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, bases et matériaux fortement alcalins.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu dans les conditions de stockage prévues. En cas de fort échauffement, des oxydes de carbone et d'autres produits de décomposition organiques peuvent se former.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Données d'essai pour le mélange complet : Non disponibles.

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des composants connus, de leurs concentrations et du pH > 2,0, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucun composant connu ayant des propriétés perturbant le système endocrinien n'est présent à une concentration pertinente. Les effets sur la santé d'une contamination au chrome(VI) absorbée sur le lieu d'intervention doivent être évalués séparément.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée d'essai pour le mélange complet. Compte tenu des données disponibles, le mélange non utilisé ne répond pas aux critères de classification comme dangereux pour le milieu aquatique selon le règlement CLP. Ceci ne s'applique pas au produit utilisé ayant absorbé des composés du chrome.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée d'essai disponible pour le mélange complet.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée d'essai disponible pour le mélange complet.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est entièrement miscible à l'eau. Aucune autre donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants connus ne répondent pas aux critères PBT/vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun composant connu ayant des propriétés perturbant le système endocrinien n'est présent à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

12.7 Autres effets néfastes

La solution usagée et les lingettes utilisées peuvent contenir du chrome(III), du chrome(VI) n'ayant pas réagi et d'autres substances absorbées. Tout rejet dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit non utilisé : Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas rejeter de manière incontrôlée dans les égouts.

Produit utilisé et lingettes usagées : Collecter séparément dans des récipients appropriés, hermétiquement fermés et étiquetés. La classification des déchets dépend de la contamination absorbée ; tenir compte en particulier des teneurs résiduelles en chrome(VI). Confier à un éliminateur agréé.

Code déchet : À déterminer par le producteur des déchets ou l'entreprise spécialisée en gestion des déchets en fonction de l'application et du procédé.

Emballage : Valoriser les emballages entièrement vidés et non contaminés conformément aux réglementations locales. Traiter les emballages contaminés comme le contenu.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas une marchandise dangereuse au sens de l'ADR/RID, du code IMDG et de l'OACI-TI/IATA.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme dangereux pour l'environnement au sens des réglementations de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transporter les récipients fermés, en position verticale et protégés contre le renversement ou l'endommagement. Évaluer séparément le produit utilisé ou contaminé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non prévu pour le transport en vrac.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) ; règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) ; règlement (UE) 2020/878 ; directive 2008/98/CE relative aux déchets. Respecter les dispositions nationales de l'État de mise à disposition et d'utilisation.

Liste des substances candidates REACH/annexe XIV : Aucun composant connu à une concentration pertinente.

Classe de danger pour l'eau : À déterminer par le responsable sécurité local.

Restrictions d'emploi : Aucune restriction spécifique connue pour le produit non utilisé. Pour les travaux sur des surfaces contaminées au Cr(VI), les dispositions applicables relatives aux agents CMR et à la sécurité au travail s'appliquent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Statut du document : Version 1.0, date de révision : août 2026

Méthode de classification : Calcul sur la base des composants connus et de leurs concentrations, compte tenu du pH > 2,0.

Modifications : Première édition.

Abréviations : ADR – Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; CLP – Classification, étiquetage et emballage ; CMR – cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses ; PBT – persistant, bioaccumulable et toxique ; REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; vPvB – très persistant et très bioaccumulable.

Indications relatives à la formation : Former les utilisateurs à la fixation sûre des poussières, à la prévention des aérosols, aux équipements de protection, à la prévention de la dissémination de la contamination et à l'élimination des résidus contenant du chrome.

La présente fiche de données de sécurité décrit les propriétés pertinentes pour la sécurité du produit livré non utilisé, sur la base des connaissances disponibles. Elle ne constitue pas une garantie de propriétés spécifiques du produit. L'utilisateur est responsable de l'évaluation des risques propre au poste de travail et du respect de la législation applicable. La réaction avec des surfaces contaminées modifie la composition du produit utilisé et peut entraîner des dangers supplémentaires.